

ANNEXE « C »

Tarifs applicables par le Service d'urbanisme

Documents et demandes	Tarif
Ouverture de dossier – Demande de conciliation (art. 36 LCM)	300 \$
Confirmation diverse (installation septique, usage, construction, etc.)	25 \$ *
Demande d'autorisation à la CPTAQ <i>En plus des tarifs chargés par la CPTAQ</i>	100 \$
Demande d'exclusion à la CPTAQ <i>En plus des tarifs chargés par la CPTAQ</i>	200 \$
Demande de dérogation mineure	300 \$
Demande de modification aux règlements d'urbanisme : <ul style="list-style-type: none"> • analyse du dossier par le fonctionnaire désigné et par le comité consultatif d'urbanisme • si recommandation favorable et acceptation par le conseil municipal 	100 \$ 400 \$

*Plus les taxes applicables

Permis de construction

Les tarifs suivants s'appliquent lors de la demande d'un permis de construction :

Interventions à des fins résidentielles et institutionnelles	Tarif
Construction d'un bâtiment principal	50 \$ le premier logement + 20 \$ pour chaque logement additionnel
Construction d'un bâtiment principal sur les terres publiques	75 \$
Agrandissement d'un bâtiment principal	25 \$
Rénovation d'un bâtiment principal	20 \$
Construction d'un bâtiment accessoire	25 \$
Agrandissement d'un bâtiment accessoire	20 \$
Rénovation d'un bâtiment accessoire	15 \$
Construction d'une installation septique	40 \$
Prélèvement des eaux	40 \$
Installation, agrandissement, remplacement ou déplacement d'une enseigne (complémentaire à l'habitation)	20 \$
Permis pour l'installation, la modification ou le remplacement d'un patio ou d'une galerie	20 \$
Renouvellement d'une demande de permis de construction	25 \$

Interventions à des fins autres que résidentielles (commerciales, forestières et agricoles)	Tarif
Construction d'un bâtiment principal	50 \$ de base + 1 \$ pour chaque 1 000 \$ de coût estimé des travaux Coût maximum : 2 000 \$
Agrandissement d'un bâtiment principal	30 \$ de base + 1 \$ pour chaque 1 000 \$ de coût estimé des travaux Coût maximum : 1 000 \$
Rénovation d'un bâtiment principal	30 \$ de base + 1 \$ pour chaque 1 000 \$ de coût estimé des travaux Coût maximum : 1 000 \$
Construction d'un bâtiment accessoire	30 \$ de base + 1 \$ pour chaque 1 000 \$ de coût estimé des travaux Coût maximum : 1 000 \$
Agrandissement d'un bâtiment accessoire	25 \$
Rénovation d'un bâtiment accessoire	25 \$
Construction d'un camp forestier / cabane à sucre	50 \$
Agrandissement d'un camp forestier / cabane à sucre	25 \$
Rénovation d'un camp forestier / cabane à sucre	20 \$
Construction d'une installation septique	40 \$
Prélèvement des eaux	40 \$
Installation, agrandissement, remplacement ou déplacement d'une enseigne	20 \$
Renouvellement d'une demande de permis de construction	Bâtiment principal : 30 \$ Bâtiment accessoire : 20 \$

Permis de lotissement :

Les tarifs suivants s'appliquent lors de la demande d'un permis de lotissement :

Interventions	Tarif
Opération cadastrale	40 \$ de base + 20 \$ pour chaque lot additionnel

Certificat d'autorisation

Les tarifs suivants s'appliquent lors de la demande d'un certificat d'autorisation :

Interventions	Tarif
Démolition d'un bâtiment principal	10 \$

Déplacement d'un bâtiment principal	20 \$
Déplacement d'un bâtiment accessoire	10 \$
Aménagement ou agrandissement d'un espace de stationnement (non compris dans un permis)	10 \$
Aménagement ou agrandissement d'un terrain de camping	50 \$
Abattage d'arbres	10 \$
Intervention forestière	25 \$
Intervention sur la rive ou le littoral (quai, stabilisation, etc.)	20 \$
Installation septique	40 \$
Installation ou remplacement d'une piscine	20 \$
Aménagement ou agrandissement d'une carrière ou d'une sablière	50 \$
Changement ou ajout d'un usage	25 \$
Usage temporaire	25 \$
Kiosque temporaire	125 \$
Haie, clôture, muret, mur de soutènement	15 \$
Antenne éolienne	15 \$

Paiement des tarifs des permis et des certificats

Les tarifs pour l'émission des permis et certificats doivent être payés lors du dépôt de la demande et ne sont en aucun cas remboursables.

Renouvellement d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation

À l'expiration du délai d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation, lorsque les travaux autorisés ne sont pas terminés et que la demande est identique à la première, alors le coût du permis ou du certificat sera de 50 % du coût initial, pour un minimum de 10 \$.

Un renouvellement d'un permis de construction est valide pour une durée de 6 mois. Un renouvellement d'un certificat d'autorisation est valide pour le même délai que celui prescrit par le présent règlement ou le règlement de zonage. Un renouvellement ne peut être obtenu qu'une seule fois.

Vidange des installations septiques :

Les tarifs suivants s'appliquent lors de la vidange des installations septiques :

Vidange des installations septiques	Tarif *
Coût supplémentaire pour la vidange d'une fosse de plus de 3,9 m ³ (850 gallons)	➤ 25,12 \$ pour chaque mètre cube (m ³) additionnel
Coût supplémentaire pour une deuxième visite <i>* couvercles de fosse pas dégagés (creusés au pourtour) lors de la première visite ou fosse inaccessible</i>	➤ 52,49 \$ par visite additionnelle
Coût supplémentaire pour une vidange de fosse sur appel en dehors de la période normale du 1 ^{er} mai au 30 novembre <i>* s'applique aux propriétaires de fosses de 3,9 m³ (850 gallons) ayant besoin de plus d'une vidange pendant la période de 2 ou 4 ans.</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le prix unitaire soumissionné, soit : <ul style="list-style-type: none"> - fosse septique : 62,45 \$ - fosse de rétention : 103,72 \$ - puisard : 97,21 \$ ➤ Le frais d'appel : 52,49 \$ ➤ Une allocation de 1,57 \$ du km calculé sur la distance aller-retour entre l'adresse où la vidange est effectuée et l'usine de traitement de la Régie à Neuville
Coût supplémentaire pour une vidange de fosse sur appel en dehors du calendrier prédéterminé <i>* s'applique aux propriétaires de fosses de 3,9 m³ (850 gallons) ayant besoin de plus d'une vidange pendant la période de 2 ou 4 ans.</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le prix unitaire soumissionné, soit : <ul style="list-style-type: none"> - fosse septique : 62,45 \$ - fosse de rétention : 103,72 \$ - puisard : 97,21 \$ ➤ Le frais d'appel : 52,49 \$ ➤ Les frais de kilométrage selon l'une des situations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> 1° Si l'entrepreneur <u>n'est pas dans le même secteur</u>¹ que l'adresse où la vidange supplémentaire est effectuée : <ul style="list-style-type: none"> - une allocation de 1,57 \$ du km calculé sur la distance aller-retour entre l'adresse où la vidange est effectuée et l'usine de traitement de la Régie à Neuville OU 2° Si l'entrepreneur <u>est dans le même secteur</u>¹ que l'adresse où la vidange supplémentaire est effectuée, l'allocation de 1,57 \$ du km devra être calculée selon le moindre de : <ul style="list-style-type: none"> - la distance aller-retour entre l'adresse où la vidange supplémentaire est effectuée et l'endroit où l'entrepreneur exécute ses travaux de vidange selon le parcours et le calendrier prédéterminé OU - la distance aller-retour entre l'adresse où la vidange supplémentaire est effectuée et

	<p>l'usine de traitement de la Régie à Neuville</p> <p>➤ 25,12 \$ pour chaque mètre cube (m³) additionnel</p>
Vidange de fosses les fins de semaine et jours fériés en cas d'urgence	<p>➤ Le prix unitaire soumissionné, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fosse septique : 62,45 \$ - fosse de rétention : 103,72 \$ - puisard : 97,21 \$ <p>➤ Le frais d'appel : 52,49 \$</p> <p>➤ Une allocation de 1,57 \$ du km calculé sur la distance aller-retour entre l'adresse où la vidange est effectuée et l'usine de traitement de la Régie à Neuville</p>

* Plus les taxes applicables

¹ Saint-Raymond est dans le secteur B (voir la grille de tarification de l'entrepreneur ci-jointe).

